



## COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 15 Février 2018

**Présents :** ADAM Manuela, ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BLOSSE Anne, BOISSONNET Annie, GUEDES Jérôme, HOUILLON Nathalie, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PERONA Emmanuelle, PIERREL Christian, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Denise, VANCON Nicolas, VUILLEMIN Sébastien.

**Pouvoirs :** CERVONI Anélène à VUILLEMIN Sébastien.

**Absents :** BECKER François

Monsieur Jérôme GUEDES a été élu secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### Finances – Demande de Subvention pour l'Acquisition de Bornes Electriques

Mme le Maire propose d'acquérir deux bornes à rechargement électrique dans la poursuite de la politique développée en matière de transition énergétique sur le territoire et notamment la volonté de soutenir l'usage des véhicules à assistance électrique. Ces dernières, qui peuvent faire l'objet d'un financement par l'Etat, pourraient en effet accroître l'attractivité de Xertigny dans son projet de redynamisation du bourg-centre : une borne pourrait être installée Place de la Brasserie, au plus près des services et des commerces de proximité, et l'autre en entrée de ville, sur le Parking de la Salle Polyvalente.

Le coût des travaux est actuellement estimé à environ 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Mme le Maire, donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de la DETR, au titre de l'Environnement et de la Transition Énergétique, autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

#### Finances – Demande de Subvention pour la Sécurisation des Courts de Tennis Extérieurs

Mme le Maire rappelle que la collectivité vient faire l'objet d'une reconnaissance au niveau 2 du Label Ville Active et Sportive. Aussi, dans la poursuite de son développement sportif (infrastructures et activités proposées) et afin notamment de permettre au Tennis Club de Xertigny d'organiser plus de tournois officiels, elle propose de délibérer sur un projet d'aménagement des deux courts de tennis extérieurs, récemment réalisés. Les travaux comprendront notamment l'installation d'un éclairage des courts afin de les sécuriser, voire augmenter les plages d'utilisation possibles par les joueurs, lorsque le jeu perdure.

Le coût des travaux est actuellement estimé à environ 60 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Mme le Maire, donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de la Fédération Française de Tennis, le Conseil Départemental, le Conseil Régional Grand Est et l'ADEME. Il autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

#### Finances – Révision des Tarifs des Woodies et de l'Aire de Camping-Cars

Considérant que la Délibération n°122/16 du Conseil Municipal de Xertigny en date du 15 Décembre 2016 définit les tarifs applicables jusqu'au 15 Juin 2018 inclus,

Afin d'améliorer la commercialisation des gîtes sur le territoire, Mme le Maire explique qu'il pourrait être proposé, certains week-ends et/ou semaines de faible affluence, des tarifs promotionnels de locations des gîtes. Un tarif promotionnel de - 15% pourrait ainsi être proposé dans le cadre de locations ponctuelles pour des courts séjours ou des semaines de location. Mme le Maire propose également de définir un tarif dit petit-déjeuner à hauteur de 5 € par personne. Cette prestation, régulièrement demandée, ne concernerait dans un premier temps que les locations inscrites dans le cadre de la fonction « vitrine technologique » (locations à des architectes, ingénieurs, élus et/ou encore entités diverses), la collectivité n'étant aujourd'hui pas suffisamment structurée pour le proposer de manière récurrente à l'ensemble des locataires.

En outre, Mme le Maire rappelle que la précédente délibération définit les tarifs relatifs aux Woodies jusqu'au 15 Juin 2018. Elle explique qu'il convient aujourd'hui, à l'approche de la période estivale, de définir les montants applicables pour la période du 16 Juin 2018 au 14 Juin 2019 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire à l'identique les tarifs et les réductions existants à compter du 16 Juin 2018, et ce jusqu'au 14 Juin 2019. Il fixe la prestation « petit-déjeuner » possible dans le cadre des locations dite « vitrine technologique » à hauteur de 5 € par personne. Il décide que des tarifs promotionnels, quelques jours avant en cas de faible affluence constatée, pourront être proposés à hauteur de - 15% des tarifs de location initialement délibérés par la présente délibération et que ces derniers viendront s'ajouter, le cas échéant, aux réductions déjà proposées aujourd'hui.

#### Intercommunalité - Demandes d'Adhésion au SMIC

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de Xertigny du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges en date du 8 Février 2018 les invitant à se prononcer sur l'adhésion des Communes de Frebecourt et de Puzieux et le Syndicat Scolaire du Secteur de Le Tholy audit Syndicat en date du 21 Décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les demandes d'adhésion précitées et approuve la Délibération n°14/2017 du SMIC en date du 21 Décembre 2017.

#### Personnel – Engagement dans le Dispositif Service Civique et Demande d'Agrément

Mme le Maire explique que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines

ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail. Un agrément doit être demandé aux Services de l'Etat et peut-être délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier, soit un montant de 472,97 €. Auquel s'ajoute le versement d'une indemnité complémentaire par la collectivité de 107,58 euros par mois (valeur au 1er Février 2017). Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

A ce titre, Mme le Maire propose d'engager la collectivité dans le dispositif Service Civique en déposant une demande d'agrément officielle auprès des Services de la Préfecture. Cet engagement permettra notamment, dans le cadre du lancement d'une première mission de « Médiateur Culturel », à un jeune du territoire de se forger une première expérience professionnelle en aidant la collectivité à développer la 3<sup>ème</sup> édition du Festival Musik Fabrik.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes, autorise Mme le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application et précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du Budget Principal, Chapitre 012.

#### **Personnel – Modification du Temps de Travail d'un Poste Non-Permanent pour Accroissement Temporaire d'Activité**

Vu la Délibération n°80/17 du Conseil Municipal de Xertigny en date du 7 Septembre 2017 autorisant la création d'un poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité pour une durée déterminée de 1 an du 01/10/2017 au 30/09/2018 inclus, à temps non-complet à raison de 20h/semaine,

Mme le Maire explique qu'il a été nécessaire de réorganiser les services, début Décembre, suite notamment à l'échéance d'un contrat aidé non-renouvelable et surtout à la poursuite à moyen et long terme de deux arrêts maladies (ordinaire et pour accident du travail). Cette réorganisation ayant notamment permis de mener à bien, sans aucune interruption, les missions de service public au sein des écoles et des locations de salles et des Woodies. Aujourd'hui, afin de consolider cette organisation, Mme le Maire propose de passer à 23h00, un poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité, créé par la Délibération n°80/17 à raison de 20h/semaine. Le terme dudit contrat restera inchangé, il s'achèvera toujours à la date du 30/09/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de modifier comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018, l'emploi non-permanent d'Adjoint Technique polyvalent, créé par la Délibération n°80/17 : passage de 20h00 à 23h00/semaine.

#### **Personnel – Ouvertures de Postes**

Mme le Maire explique que, compte tenu de l'approche de saison estivale, de l'échéance prochaine de quatre contrats aidés (deux début Avril et deux début Mai) et du renouvellement en arrêt maladie d'un agent titulaire, il apparaît nécessaire de repenser globalement l'organisation actuelle des Services Techniques. Aussi, compte tenu de la remise en cause par le Gouvernement du dispositif des contrats aidés et de la nécessité de mener au mieux les missions de service public, il s'avère nécessaire de créer deux postes d'Agent Technique Polyvalent, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>.

En outre, Mme le Maire propose de créer deux emplois non-permanents d'Agent Technique Polyvalent pour un accroissement temporaire d'activité, à l'approche de la saison estivale et du renouvellement en arrêt maladie d'un agent titulaire, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 1 an, dans les conditions prévues à l'article 3 de la Loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création de deux postes à temps complet d'Agent Technique Polyvalent, qui relèveront du cadre d'emplois des Adjoints Techniques et/ou des Agents de Maîtrise (catégorie C) en fonction des profils trouvés, dit que, le cas échéant, ces postes pourront être pourvus par voie contractuelle, décide de la création de deux emplois non-permanents d'Agent Technique Polyvalent pour une durée déterminée de 1 an du 01/04/2018 au 31/03/2019 inclus, à temps complet, pour pallier au besoin de personnel supplémentaire au Service Technique en raison des raisons précitées, donne pouvoir à Mme le Maire pour fixer les modalités, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires, notamment concernant la rémunération, modifie le tableau des emplois en conséquence et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **Autres - Désherbage des Ouvrages de la Bibliothèque Municipale pour l'Année 2017**

Mme le Maire fait la lecture aux membres du Conseil Municipal de la liste établie par la bibliothécaire municipale pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale devront être retirés des collections. Ces livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations, mis à disposition dans les Woodies, ou, à défaut, détruits et si possible valorisés comme papier à recycler. L'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste. Le Maire de la Commune est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination. La liste des ouvrages à désherber est annexé à la présente délibération.

**INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MME LE MAIRE AU CONSEIL**

*Informations sur les Délégations au Maire :*

• **Marchés à Procédure Adapté :**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Ameublement Gîte II Était Un Arbre	BUT	545,24 €
Traitement de la Charpente de l'Eglise de Rasey	LEONARD	8 000,00 €

*Travaux en Cours :*

Commune

- **Travaux de la Maison des Associations :** Les travaux continuent d'avancer, les plaques d'amiante sont enlevées, un filet de protection est actuellement mis en place et la reprise de la toiture devrait être finalisée d'ici 3 semaines. Les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis matins à 8h30.

- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie :** Les travaux ont débuté début Février et devraient se poursuivre pendant 26 semaines.

*Divers :*

- **Rythmes Scolaires :** Mardi 13 Février, le Comité de Pilotage s'est réuni pour faire le point sur les Rythmes Scolaires (Comité composé du Maire, la Commission Scolaire, la DGS, les Directrices et Professeurs, l'IEN et les Délégués des Parents d'Elèves) / aucune décision n'a été officiellement arrêtée (les Conseils d'Ecole se réuniront courant Mars pour délibérer à ce sujet et le Conseil Municipal délibérera fin Mars afin de rendre une décision à la Région, organisatrice du transport).

- **Réflexion sur la future Médiathèque avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) / Médiathèque Départementale des Vosges (MDV) :** plusieurs pistes de réflexion ont été mises à l'étude (chacune présentant des avantages et des inconvénients), une analyse plus poussée devrait être effectuée et présentée en Conseil Municipal.

- **Personnel Communal :** Elisa GORNET, actuellement Collaboratrice de Cabinet, nous a fait part de sa démission par courrier en date du 25 Janvier dans le but de se rapprocher de sa commune de résidence (Vagny) et surtout se lancer dans une nouvelle voie / une consultation rapide a été lancée auprès de la Maison de Services au Public (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) et sur le Site Internet afin de palier dès mi-Février au remplacement.

- **Point Chasse :** les Sociétés de Chasse d'Amerey et de Moyenpal ont fait part de leur volonté de présenter un plan de tir groupé pour 2018 et surtout de fusionner les deux sociétés, à l'occasion des renouvellements de baux, en 2019.

*Agenda :*

- **19 Février :** Conseil Communautaire de la CAE
- **9 Mars :** Réunion de Budget CCAS
- **10 Mars :** Commission Finances – Réunion Préparation Budget
- **14 Mars :** Réunion de Secteur Ex-C2VRM
- **15 Mars :** Présentation de la CAE aux Elus du CM
- **17 Mars :** Cérémonie LAUF – CMJ
- **22 Mars :** RDV CD et Etat – Démarche Bourg-Centre
- **Prochain CM :** 29 Mars (Réunion sur les Budgets)

A Xertigny, le 20 Février 2018

Mme Véronique MARCOT  
Maire de Xertigny



